

SOCIETE LYONNAISE DE SPORTS ET LOISIRS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 40 000 Euros
Siège social : 23/27, Rue du Professeur Victor Pauchet
92420 VAUCRESSON
327 126 827 RCS NANTERRE



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 24 JUIN 2005

L'an deux mille cinq, et le 24 juin à 18 heures, au siège social,

Monsieur Jean NICOLAS, actionnaire unique et Président de la SAS SOCIETE LYONNAISE DE SPORTS ET LOISIRS a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Décision portant sur la dissolution anticipée de la société.
- Pouvoirs à donner.

PREMIERE RESOLUTION

Après imputation des pertes du dernier exercice clos le 31 octobre 2004, l'actionnaire unique constate que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

L'actionnaire unique, statuant conformément à l'article L 225-248 du Code de Commerce sur le fondement de l'article L 227-1 du même code, décide de ne pas procéder à la dissolution anticipée de la société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire unique.

Monsieur Jean NICOLAS

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a horizontal line.